



Commune de VILLECHENEVE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 15 mai 2018

PRESENTS:

Mr	CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr	PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr	MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mr	DUPIN	Jérôme	4ème Adjoint
Mme	CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr	GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr	BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mr	BLANC	Daniel	Conseiller
Mme	DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr	MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr	MOREL	Cédric	Conseiller

Secrétaire de séance

Mr SARCEY Claude 1er Adjoint

Excusée :

Mme CHICARD Christelle Conseillère

Pouvoir : Mme CHICARD Christelle, Conseillère **donne pouvoir** à Mr MOREL Cédric, Conseiller.

Début de la réunion : 20h30

1/ Attribution des subventions 2018

Chaque année, la Commune s'est engagée à subventionner à hauteur de la dépense réelle les salaires et charges des cantinières de l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève. Suite au bilan financier fourni par le Bureau et vérifié auprès des déclarations URSSAF il s'avère que la subvention de 12500 euros ne couvre plus la dépense des salaires et charges suite à l'augmentation du nombre d'heures des cantinières et des charges patronales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention plafonnée à **15 000 euros** à l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève pour l'exercice 2018 sur la base des éléments 2017.

Cette subvention sera versée suivant l'échéancier suivant :

- Février 2018 : 3000 euros
- Juillet 2018 : 4000 euros

- Septembre 2018 : 4000 euros
- Décembre 2018 : 4 000 euros

Le Conseil souligne cependant le manque d'implication de la part des parents concernés afin d'aider l'Association du Restaurant Scolaire de Villechenève lorsque celle-ci souhaite s'impliquer dans des manifestations qui permettraient d'améliorer la trésorerie de l'association.

Dans ce même objectif, le Conseil s'interroge sur le fait que les repas soient vendus au prix coûtants.

A noter que monsieur le Maire rapporte que lors du contrôle de la cour des comptes, il lui a été demandé de valoriser le coût de la logistique mis à disposition de l'association (locaux, eau, électricité, chauffage).

Malgré une baisse de 20 % des aides de l'Etat, le Conseil a accepté l'augmentation souhaité par le bureau de la cantine.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'une demande de subvention a été effectuée par l'APE pour la reconduction de l'aide aux devoirs qui a lieu les lundis, mardis et jeudis pour les enfants restants à la garderie périscolaire. Cette aide est assurée par un intervenant choisi par l'APE et répartie de la façon suivante :

1/3 mairie

1/3 APE

1/3 parents.

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention annuelle maximum de 1500 € sur justificatif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement comme précédemment, aux projets de sortie scolaire que proposera l'école aux élèves pour l'année 2018 répartie de la façon suivante :

1/3 mairie

1/3 APE

1/3 parents.

Le Conseil décidé à l'unanimité des membres présents d'accorder, sur l'exercice 2018, une subvention de 1080 euros.

Enfin, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes sur l'exercice 2018 tout en prenant en compte la baisse de 20 % des aides de l'Etat :

• FANFARE ESPERANCE D'ESSERTINE	400 EUROS
• CENTRE LEON BERARD	80 EUROS
• ADAPEI DU RHONE	100 EUROS
• GROUPEMENT DES 4 CANTONS	197 EUROS
• MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	20 EUROS PAR ELEVE
• MFR ST ROMAIN DE POPEY	20 EUROS PAR ELEVE
• LYCEE AGRICOLE DE RESSINS	20 EUROS PAR ELEVE
• LES AMIS DU PATRIMOINE	500 EUROS
• LYCEE DES MONTS DU LYONNAIS	20 EUROS PAR ELEVE
• AFSEP	100 EUROS
• ARPA	20 EUROS PAR ELEVE
• CENTRE SCOLAIRE SAINT MARTIN	20 EUROS PAR ELEVE

2/ Délibération, désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 30/04/2018, le Président de la CC des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 24 avril 2018 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir procéder à l'élection de ces représentants au sein de la CLECT.

Monsieur le Maire annonce que les représentants de la commune de VILLECHENEVE pour la Commission Locale d'évaluation des charges transférées sont :

- Titulaire : **PIQUET Bruno**
- Suppléant : **BLANC Daniel.**

3/ Point sur les travaux en cours

Divers travaux sur les bâtiments communaux ont été effectués : le portillon de l'école dans la cour au pied de l'escalier métallique a été posé, la chaudière de l'école a été réparée.

Voierie : une visite avec la commission voierie et Pascal Redon (CCMDL) a eu lieu afin d'établir 2 devis pour goudronner les chemins, chemin de la Madone au droit du lotissement des Grandes Terres et chez Georges.

Compte tenu des montants, cette année, seul le chemin de chez Georges sera goudronné. Les travaux auront lieu début juin.

Le chemin de la Madone sera goudronné en 2019.

Syder : travaux de mise aux normes sécurité de l'éclairage public dans le village débuteront en juin juillet.

Enedis valide le futur raccordement des panneaux solaires qui seront installés gratuitement sous la responsabilité de Monts Energies (CCMDL) sur le toit de l'école en juillet-août (ancien bâtiment).

Mise en sécurité de la Grande rue : deux demandes de subvention ont été déposées en format dématérialisé auprès du Conseil départemental.

Amende de Police : 3690 euros

Sécurité Grande rue : 23600 euros

Deux entreprises ont répondu. Eiffage prendra en charge la tranche enrobée et Lacassagne prendra en charge la tranche travaux génie civil. Les travaux débuteront début septembre sous réserve d'obtention des 2 subventions telles que cités ci-dessus.

4/ Salle Polyvalente, condition de location

Nous rappelons que les revenus des locations de la salle polyvalente sont affectés aux dépenses de fonctionnement de ladite salle.

Des tarifs préférentiels sont appliqués aux habitants de la Commune. Si d'aventure nous constatons des abus, alors nous alignerons les tarifs préférentiels sur les tarifs des utilisateurs extérieurs.

Questions diverses

- ✓ Reconduction de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant ramené à 100 000 euros au lieu de 170 000 euros.
- ✓ Le Cyclo des Monts aura lieu les 16 et 17 juin. Besoin de 4-5 signaleurs.
- ✓ Réunion Commissions le 12 juin 2018 à 20h30
- ✓ Prochain Conseil municipal le 3 juillet 2018 à 20h30

Fait en Mairie, le 18 mai 2018

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

